

Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				507	508	509			
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		●	● [2]	● [2]			
		classe A-2 unifamiliale jumelée							
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée							
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée							
		classe C - multifamiliale isolée (max. 6 log.)							
		classe D - communautaire							
		classe E - maison mobile		●					
	COMMERCE	classe A-1 bureaux							
		classe A-2 services			● [3]	● [5]			
		classe A-3 vente au détail				● [6]			
		classe B-1 spectacles, culture							
		classe B-2 bars							
		classe B-3 commerces érotiques							
		classe B-4 récréation intérieure							
		classe B-5 arcades							
		classe B-6 récréation ext. intensive							
		classe B-7 récréation ext. extensive							
		classe B-8 observation nature							
		classe B-9 clubs sociaux							
		classe C-1 hébergement							
		classe C-2 gîte du passant		●					
		classe C-3 restauration							
		classe C-4 casse-croûte							
		classe D-1 essence,station service							
		classe D-2 ateliers d'entretien							
		classe D-3 vente de véhicules							
		classe E-1 construction, terrassement							
		classe E-2 vente en gros, transport							
		classe E-3 para-agricole				● [4]	● [7]		
		classe E-4 autres usages commerciaux							
	INDUSTRIE	classe A				● [8]			
		classe B .							
		classe C extraction							
		classe D récupération, recyclage							
	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux							
		classe A-2 santé, éducation							
		classe A-3 services culturels							
		classe A-4 voirie							
		classe A-5 lieux de culte							
		classe B parcs, terrains de jeux							
		classe C équip. publics							
		classe D infras. publiques					●		
	AGRICOLE	classe A agriculture et forêt		● [1]	● [1]	● [1]			
		classe B élevage							
		classe C activités complémentaires							
		classe D animaux domestiques							
Notes particulières:									
[1] limité à la culture des sols, sans bâtiment				[7] limité aux commerces de vente de biens d'approvisionnement agricole, ainsi qu'aux commerces de location et d'entretien de machinerie agricole					
[2] limité aux résidences de ferme et aux résidences ayant un droit acquis				[8] limité à la fabrication de structures d'acier et de métaux ouvrés, de machinerie et d'équipements agricoles et de produits métalliques en tout genre, ainsi qu'aux ateliers d'usinage et de soudure					
[3] limité aux services reliés aux activités agricoles									
[4] limité aux commerces de vente de biens d'approvisionnement agricole									
[5] limité aux studios de santé, sans hébergement, aux salons de coiffure ou d'esthétique et aux services reliés aux activités agricoles									
[6] limité aux commerces de vente d'aliments et produits de santé naturels, ainsi qu'aux commerces de vente d'équipements de ferme									

Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton

grille des usages principaux et des normes

			Article de zonage	Zones					
				507	508	509			
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)		7.6	7.6	7.6			
		marge de recul latérale min. (m)		2	2	2			
		somme des marges de recul latérales min. (m)		4	4	4			
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3			
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	2			
		façade minimale (m)		7.3	7.3	7.3			
		profondeur minimale (m)		6 ^(a)	6	6			
		superficie min. au sol (m ca)		54	54	54			
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	30	30			
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	25	10			
	AUTRES NORMES	normes patrimoniales							
DIVERS	AMENDEMENT	modifié par le règ. 277-06							
		modifié par le règ. 321-12							
		modifié par le règ. 349-16							
		modifié par le règ. 391-25							
	Notes particulières: (a) ne s'applique pas aux maisons mobiles								